

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
10 janvier 2013Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante-neuvième session**Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des institutions
régionales: Transport****Note verbale datée du 24 décembre 2012, adressée au
secrétariat de la Commission économique et sociale pour
l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République
islamique d'Iran en Thaïlande**

L'Ambassade de la République islamique d'Iran en Thaïlande présente ses compliments au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et, se référant à la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures, tenue à Téhéran le 14 novembre 2012, a l'honneur de transmettre au secrétariat le texte de la Déclaration de Téhéran, document final de la Conférence.

L'Ambassade de la République islamique d'Iran serait reconnaissante au secrétariat de bien vouloir porter le texte de la Déclaration de Téhéran à l'attention de la Commission à sa soixante-neuvième session dans le cadre de l'examen du point 3 c) de l'ordre du jour provisoire.

* E/ESCAP/69/L.1.

Annexe à la note verbale datée du 24 décembre 2012, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République islamique d'Iran en Thaïlande.

Déclaration de Téhéran sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique

Nous, ministres et représentants des gouvernements, assemblés à l'occasion de la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures, tenue à Téhéran le 14 novembre 2012,

Réaffirmant le rôle essentiel que jouent les infrastructures économiques et sociales, notamment, entres autres, les moyens et services de transit et de transport, l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides, les systèmes de drainage, l'approvisionnement en énergie et en électricité, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les services d'éducation, de santé et de protection sociale, et les installations de tourisme et de loisir, pour le développement durable, la réduction des risques de catastrophe à l'appui du développement et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Prenant acte de la résolution 64/4 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 30 avril 2008, relative à l'application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique et de la résolution 66/5 de la Commission, en date du 19 mai 2010, relative à l'application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique,

Reconnaissant que des infrastructures et services connexes insuffisants et non durables ont des effets très néfastes sur la croissance économique, qui empêchent les pays de la région de réaliser pleinement leur potentiel de développement,

Soulignant que, généralement, les ressources budgétaires et fonds publics ne sont guère à la mesure des besoins d'infrastructure et que des solutions novatrices s'imposent afin de mobiliser les fonds nécessaires pour financer le développement des infrastructures, améliorer leur fonctionnement et créer, par des politiques appropriées et des mesures coordonnées dans la région, des incitations à en promouvoir l'entretien.,

Réaffirmant l'importance de la coopération entre les secteurs public et privé pour combler l'écart entre les besoins et les disponibilités de ressources financières pour les projets d'infrastructure grâce à des partenariats entre ces deux secteurs tant dans les pays de la région qu'entre eux,

Notant en outre l'intérêt de la création de mécanismes financiers spécifiques pour le développement infrastructurel qui aideraient à promouvoir l'investissement dans les infrastructures par le secteur privé dans la région,

Rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio De Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012, « L'avenir que nous voulons », où l'on reconnaît que la participation active du secteur privé, notamment dans le cadre de partenariats public-privé,

qui constituent un outil précieux, contribue à la réalisation d'un développement durable,

Notant que les partenariats public-privé constituent une stratégie clef pour l'édification d'une infrastructure durable et la fourniture des services connexes, notamment dans le contexte du ralentissement de l'activité économique mondiale, qui menace de faire perdre le bénéfice des progrès réalisés en matière de développement par les pays de la région Asie-Pacifique;

Constatant que la durabilité des partenariats public-privé est compromise par un certain nombre de contraintes liées à l'environnement économique, au cadre législatif et réglementaire, aux dispositions institutionnelles, aux ressources financières et humaines et aux processus d'exécution,

Constatant également l'importante contribution que les organes et institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions financières internationales et autres organisations compétentes apportent aux pays pour les aider à réaliser pleinement leur potentiel de développement,

Prenant acte des débats de la Table ronde ministérielle sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement des infrastructures, y compris en rapport avec la gestion des catastrophes, qui ont eu lieu à la 62^{ème} session de la Commission¹ sur la création d'une nouvelle institution, à savoir une Banque asiatique d'investissement sur le modèle de la Banque européenne d'investissement, comme moyen important de combler l'écart entre les besoins et les ressources de financement pour le développement des infrastructures,

Convenons du rôle important des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures physiques dans le développement économique et social, s'agissant en particulier des infrastructures de transport, y compris la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et les ports secs, ainsi que les corridors internationaux de transit qui relient la région de la CESAP à d'autres régions telles que celles de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Commission économique pour l'Europe;

Confirmons que l'aménagement d'infrastructures et services connexes contribuant à la réalisation d'un développement durable doit recevoir une priorité élevée dans nos programmes nationaux de développement,

Convenons que l'utilisation efficace des moyens des coopératives et organisations non lucratives dans les partenariats public-privé constitue l'un des facteurs complémentaires permettant de promouvoir le développement et la mise en place d'installations et services d'infrastructure dans la région,

Invitons les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à examiner, selon qu'il convient, la durabilité de leurs partenariats public-privé en procédant aux examens et évaluations ci-après:

- a) Initiatives de promotion des partenariats public-privé;
- b) Possibilités d'obtenir la participation du secteur privé dans l'aménagement d'infrastructures favorisant le développement durable;

¹ Rapport annuel de la CESAP, 62^e session, paragraphe 390 d), p.34

c) Stratégies de partenariats public-privé, cadres politiques et plans d'action pour le développement des infrastructures, et dispositions législatives, réglementaires et institutionnelles pour les partenariats public-privé aux niveaux général et sectoriel afin d'identifier tous obstacles à leur efficacité;

d) Instruments financiers et capacité de répondre à long terme aux besoins des projets d'infrastructure en matière de capital social et de dette;

e) Portefeuille de projets d'infrastructure bancables et durables pouvant être proposés à la participation financière du secteur privé;

f) Capacité de gestion du risque dans les secteurs tant public que privé, et ses effets sur les projets de partenariats public-privé,

Invitons également les pays de la région Asie-Pacifique à intégrer les considérations de développement durable dans les projets de partenariats public-privé;

Invitons aussi les pays de la région Asie-Pacifique à rendre leurs projets de partenariats public-privé plus inclusifs et plus transparents par les moyens suivants:

a) En associant toutes les parties prenantes compétentes, notamment, selon qu'il convient, les coopératives, institutions universitaires et organisations à but non lucratif, à l'ensemble du cycle des partenariats public-privé;

b) En insistant sur la responsabilité des parties prenantes compétentes et sur la transparence du processus de partenariats public-privé,

Encourageons les pays de la région Asie-Pacifique, selon qu'il convient, à participer plus activement aux initiatives de coopération régionale visant à assurer des infrastructures et services connexes durables, notamment: en développant les réseaux de transport d'énergie et d'électricité; les réseaux régionaux et sous-régionaux de transport; les échanges d'information; la normalisation des contrats, processus et procédures; le partage d'expérience sur les projets de PPP ayant donné de bons résultats ou au contraire infructueux; et la fourniture d'une assistance technique et éducative,

Prions les organes et institutions spécialisés des Nations Unies, les services compétents du secrétariat de l'ONU, les institutions financières régionales et internationales, les donateurs bilatéraux et autres organisations:

a) d'aider les pays de la région Asie-Pacifique à surmonter leurs difficultés en matière de développement des infrastructures par les moyens suivants: i) coopération régionale et interrégionale pour la mise en place de partenariats public-privé; ii) organisation de réunions et conclusion d'accords régionaux de réseautage destinés à promouvoir l'échange d'expérience et d'information, notamment en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe et la gestion des ressources en eau; iii) promotion de l'utilisation de produits, réseaux, services et applications utilisant les TIC, et aide aux pays pour surmonter la fracture numérique, ainsi qu'il est stipulé dans le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information de décembre 2003; iv) intégration des TIC dans leurs programmes de travail et aide aux pays en développement à tous les niveaux, et participation à l'élaboration et à l'exécution de plans nationaux d'action à l'appui de la réalisation des objectifs de la Déclaration de principes du Sommet mondial sur la société de l'information et du Plan d'action du Sommet mondial de décembre 2003, compte tenu de l'importance des initiatives régionales;

b) d'aider les pays de la région Asie-Pacifique à procéder à une recherche appliquée sur les effets positifs et négatifs de la fiscalité sur les projets d'investissement dans l'infrastructure des partenariats public-privé, et à lancer un processus pour la création d'un groupe de travail comprenant les pays intéressés de l'Asie et du Pacifique, qui serait chargé d'étudier des instruments financiers islamiques pour le financement de projets de partenariats public-privé;

c) d'aider les pays de la région Asie-Pacifique, sur la base d'accords mutuels, à mettre en place leurs programmes de renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne la formulation de cadres directifs pour les partenariats public-privé, la réforme de la législation et de la réglementation et les dispositions administratives concernant ces partenariats;

d) de travailler de concert à l'établissement d'un réseau Asie-Pacifique de services et programmes de partenariat public-privé qui, entre autres choses, fournirait des services consultatifs et éducatifs ponctuels, diffuserait des renseignements sur les partenariats public-privé et assurerait la coordination de réunions régionales des services et programmes nationaux de partenariat public-privé en vue de développer des programmes de partenariat public-privé qui contribuent au développement durable;

e) de fournir sur demande une assistance technique afin d'aider à développer l'intérêt des pays de la région Asie-Pacifique pour les partenariats public-privé, une attention particulière étant apportée aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, notamment aux fins suivantes: i) établir des instruments régionaux de financement et de gestion des risques pour réduire les coûts de transaction et ii) élaborer des mécanismes d'atténuation des risques de taux de change, d'impact environnemental défavorable et de catastrophe naturelle;

f) d'encourager les institutions financières et monétaires, ainsi que les banques internationales de développement à investir dans des projets bancables de partenariat public-privé, notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie, des ressources en eau et des technologies de l'information et de la communication;

g) d'étudier les moyens de faciliter la coopération entre les pays de la région Asie-Pacifique dans le cadre de projets de partenariats public-privé notamment pour: i) rationaliser les flux financiers et susciter des investissements, en particulier en attirant l'investissement étranger direct en faveur de ces projets; ii) créer des forums pour inviter les secteurs privés des différents pays à collaborer à des projets de partenariat public-privé; et iii) encourager et inviter les pays de la région Asie-Pacifique à étudier la création d'un Banque asiatique d'investissement;

h) d'élargir leurs activités d'appui aux partenariats public-privé par une coopération avec tous les mécanismes et organismes régionaux,

Exprimons également notre profonde gratitude au peuple et au Gouvernement de la République islamique d'Iran, qui ont généreusement accueilli la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures, pour leur chaleureuse hospitalité et les excellentes dispositions prises en vue de la réunion.

Téhéran, 14 novembre 2012